

# **DECISION N° 12/CII/15 DE LA 102EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP SUR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ACP**

## **DECISION N° 12/CII/15 DE LA 102EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP SUR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ACP**

### **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ACP**

Le Conseil des ministres ACP,

- réuni à Bruxelles (Belgique), les 24 et 25 novembre 2015,,

CONSIDERANT la résolution de la 101ème session du Conseil des Ministres ACP tenue à Bruxelles (Belgique) les 26, 27 et 29 mai 2015, relative à la fermeture ordonnée du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) et la mise en place de la Structure Légère en soutien au développement du secteur privé ACP ;

CONSIDERANT la stratégie ACP pour le développement du secteur privé adoptée par le Conseil des Ministres ACP le 12 décembre 2015 lors de sa 100ème session tenue à Bruxelles (Belgique) [ACP/85/070/14] ;

RAPPELANT la Décision n° 6/XCIX/14 sur le Centre pour le développement de l'entreprise, adoptée par le Conseil des Ministres ACP lors de sa 99ème session tenue à Nairobi (Kenya) le 18 juin 2014 ;;

RAPPELANT la Décision n° 7/XCIX/14 sur le cadre conjoint de coopération ACP-UE pour le soutien au développement du secteur privé dans les pays ACP, adoptée par le Conseil des Ministres ACP lors de sa 99ème session tenue à Nairobi (Kenya) le 18 juin 2014 ;

SOULIGNANT le compromis trouvé entre les Ministres ACP et UE lors de la 39ème session du Conseil des Ministres conjoint tenue à Nairobi en juin 2014, sur la concomitance de la fermeture ordonnée du CDE et la mise en place de la structure de soutien légère capable de répondre de manière adéquate aux besoins du secteur privé ACP, tout en conservant les acquis et les meilleurs pratiques du CDE ;

REITERANT l'urgence de la mise en place de la plateforme UE-ACP pour le développement du secteur privé dans la perspective de la création de la Structure légère capable de répondre de manière adéquate aux besoins du secteur privé ACP, tout en conservant les acquis et les meilleurs pratiques du CDE ;

REAFFIRMANT le rôle crucial que joue le secteur privé dans le développement économique et social des Etats et des régions ACP;

AYANT EXAMINE le rapport du Comité des Ambassadeurs relative à la stratégie ACP pour le développement du secteur privé ACP et à l'avancement de la fermeture ordonnée du CDE présenté lors de la 102ème session du Conseil des Ministres ;

1. APPROUVE la Note de concept ACP sur la Structure Légère [ACP/85/021/15 Final] ainsi que et la Note de Concept pour la désignation des Points Focaux régionaux pour le soutien au secteur privé ACP [ACP/85/052/15 Final]; et

2. INVITE le Comité des Ambassadeurs ACP à entreprendre, dans les meilleurs délais, les négociations avec la partie européenne et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place rapide de la Structure légère, en associant toutes les parties prenantes, en particulier, les Organisations d'intégration régionales et leurs structures spécialisées, les organisations intermédiaires régionales et nationales du secteur privé, ainsi que les partenaires au développement.

**Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2015.**

**Hon. Dr. Mamphono KHAKETLA**  
**Ministre des Finances du Royaume du Lesotho, et**  
**Présidente du Conseil des ministres ACP**

Tags: [Déclarations](#) <sup>[1]</sup>

---

**URL source:** <http://www.acp.int/fr/content/decision-n-12cii15-de-la-102eme-session-du-conseil-des-ministres-acp-sur-la-strategie-de-dev>

**Liens:**

[1] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/declarations-0>